



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le douze mars à vingt et une heure, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 6 mars 2014

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, J. Ph. PROVOST, B. LACOSTE, Ph. VINCENT, P. PEIGNEY, E. BANOS, D. LESCURE, R. PASTOL, R. BIARNES, C. BUZOS, G. BELIN.

REPRESENTES : S. VALLOIR (procuration à G. BELIN), P. URBANO (procuration à J. Ph. PROVOST), Cl. DUBOURG (procuration à B. PASTOL).

Secrétaire de séance : Brigitte LACOSTE



Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Vote du Compte Administratif 2013
- ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2013
- ⇒ Vote des 3 taxes
- ⇒ Vote du Budget Unique 2014
- ⇒ Vote du Compte Administratif budget annexe assainissement collectif 2013
- ⇒ Approbation du Compte de Gestion budget annexe assainissement collectif 2013
- ⇒ Vote du budget annexe assainissement collectif 2014
- ⇒ Délibérations
- ⇒ Questions diverses

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le Maire laisse la présidence au Docteur Robert CARSANA, adjoint. Il charge Madame Brigitte LACOSTE de présenter le compte administratif 2013.

Ce dernier est adopté à l'unanimité : POUR : 14 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

L'excédent dégagé et reporté à la section de fonctionnement du budget 2014 est de **105 796.30 €**.

Monsieur le Maire reprend la présidence puis présente le compte de gestion 2013 qui a été établi conjointement par Madame Annie DEMANGE et par Monsieur Olivier MAXIMILIEN, Trésoriers.

Le Conseil Municipal après examen des différents documents comptables de l'année 2013, déclare que le compte de gestion dressé par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

2) VOTE DES 3 TAXES 2014

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2014, les taux de 2013 pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti. Il rappelle par ailleurs que ces derniers n'ont pas varié depuis 2007.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et adopte les taux proposés qui sont les suivants :

- Taxe d'Habitation :	9.96
- Foncier Bâti :	20.57
- Foncier Non Bâti	39.19

Le coefficient de variation sera donc de : **1.000000**

3) BUDGET UNIQUE 2014

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget unique 2014, qui s'équilibre ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses votées en 2014	1 127 871.00 €
Recettes votées en 2014	1 022 074.70 €
Excédent antérieur reporté	105 796.30 €

Investissement :

Dépenses votées en 2014	251 194.73 €
Dépenses Restes à réaliser 2013	167 758.00 €
Déficit antérieur reporté	72 089.27 €
Recettes votées en 2014	437 819.00 €
Recettes Restes à réaliser 2013	53 223.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte ces propositions et vote le budget unique. **POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Monsieur le Maire évoque les principaux projets d'investissement pour l'année 2014 :

➤ Aménagement d'un dortoir à l'école maternelle :	42 800 €
➤ Revêtement du sol à la salle omnisports	90 000 €
➤ Travaux locaux mairie (régulation chauffage) :	9 350 €
➤ Travaux FACE 2014 (participation commune)	9 845 €
➤ Acquisition de divers matériel :	6 490 €
➤ Acquisition d'un camion :	30 000 €
➤ Travaux d'éclairage public :	3 942 €
➤ Informatique mairie (logiciels) :	5 750 €

Les principales subventions et recettes attendues en 2014 sont :

-	FCTVA	72 135 €
-	Subvention du Conseil général :	22 100 €
-	FDAEC	15 100 €
-	Fonds Communautaire :	6 910 €

4) SUBVENTIONS 2014

Un certain nombre de subventions sont inscrites au budget unique 2014.
(détail consultable en mairie)

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire laisse la présidence au Docteur Robert CARSANA, adjoint. Il charge Madame Brigitte LACOSTE de présenter le compte administratif 2013.

Ce dernier est adopté à l'unanimité : **POUR : 14 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

L'excédent dégagé et reporté à la section de fonctionnement du budget 2013 assainissement collectif est de 195 980.49 €.

Monsieur le Maire reprend la présidence puis présente le compte de gestion 2013 qui a été établi conjointement par Madame Annie DEMANGE et par Monsieur Olivier MAXIMILIEN, Trésoriers.

Le Conseil Municipal après examen des différents documents comptables de l'année 2013, déclare que le compte de gestion dressé par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

6) VOTE DE BUDGET ANNEXE 2014 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget annexe assainissement collectif 2014, qui s'équilibre ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses votées en 2014	320 000.00 €
Recettes votées en 2014	124 019.51 €
Excédent antérieur reporté	195 980.49 €

Investissement :

Dépenses votées en 2014	352 312.81 €
Déficit antérieur reporté	24 937.19 €
Recettes votées en 2014	377 250.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte ces propositions et vote le budget unique.

POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

7) TRAVAUX FACE 2014

Monsieur le Maire souhaite faire réaliser par le SDEEG dans le cadre du Programme FACE 2014, la Sécurisation de Hillot (travaux estimés à 27 612 € HT) et d'Archambeau (travaux estimés à 7 551 € HT). Ces travaux, proposés au SDEEG l'an passé, n'ont pas été réalisés en 2013.

La subvention d'équipement globale à verser au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, s'élèverait à **9 845.64 €**.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette prévision de travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier. La dépense correspondante est inscrite à l'article 2041582 du budget unique 2014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8) FONDS DE CONCOURS CDC 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 14 avril 2010, la Communauté de Communes de Podensac a créé un fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes afin d'aider à la réalisation d'équipement sportifs ou de loisirs, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiments communaux administratifs, associatifs, culturels ou éducatifs ou autres.

En 2013, pour la commune d'ILLATS, la subvention attendue était de 6 910 €. Ce montant devrait être reconduit lors du vote du budget 2014.

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'utiliser ce fonds pour acquérir un camion pour les services municipaux, le coût global prévisionnel étant de **25 872.50 € HT soit 30 971.70 € TTC**.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition. La dépense sera en outre financée par emprunt et autofinancement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9) CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA GESTION DES BIENS DE LA DONATION GUIX DE PINOS ET REALISATION D'UNE RESIDENCE POUR LES PERSONNES AGEES»

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il serait souhaitable de retranscrire les opérations comptables concernant les biens issus de la donation Guix de Pinos dans un budget annexe, afin de les isoler du budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide et autorise la création d'un budget annexe relatif à la gestion des biens issus de la donation Guix de Pinos qui sera dénommé « **Donation GUIX DE PINOS et réalisation d'une résidence de personnes âgées** ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2014 de ce budget annexe, en comptabilité M14. Ce budget sera assujéti à la TVA.

Le budget sera voté dès que les formalités administratives auront été effectuées par Monsieur le Trésorier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10) SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ÈME} CLASSE A TEMPS NON COMPLET (17/35^{ÈME}) ET CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ÈME} CLASSE A TEMPS COMPLET

Le conseil municipal a décidé la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 17/35^{ème} heures et la création d'un emploi similaire à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2014.

Ceci permettra de régulariser la situation de Michel PENAUD. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11) AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION PORTANT PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DES COLLECTIVITES LOCALES

Chaque commune a l'obligation de transmettre à la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité certains actes (délibérations, conventions, arrêtés, décisions, marché public, etc...).

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et plus particulièrement l'article 139 prévoit que les actes des autorités décentralisées soumis au contrôle de l'égalité peuvent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat.

Monsieur DUBOURG propose au conseil municipal, la signature d'une convention afin de mettre en œuvre la télétransmission des actes entre la commune et la Préfecture.

Ce dispositif permet à la fois un gain de temps dans les échanges ainsi qu'une réduction des coûts (frais postaux, encre, papier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer une convention de ce type et le charge de la mise en œuvre de cette procédure.

Délibération adoptée à l'unanimité

12) AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DANS LES ALSH LES MERCREDIS MATINS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Podensac le 20 novembre 2013, concernant l'accueil des enfants dans les ALSH, le mercredi matin, pour les communes ayant souhaité reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Canton de Podensac, concernant ce dossier. Le coût pour la collectivité sera de 10 € par enfant et par matinée.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

13) ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC

Par délibération du 20 novembre 2013, le Conseil Communautaire a approuvé la nouvelle dénomination « Communauté de Communes de Podensac », à la suite du découpage des cantons à la date du 1^{er} janvier 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte les statuts de la Communauté de Communes ainsi modifiés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14) ACCEPTATION DE LA DONATION DU CERCLE DE L'UNION A LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la correspondance adressée par Monsieur VINCENT, Président du Cercle de l'Union Illadaise, le 6 mars 2014.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 janvier dernier, le bureau ne souhaitant plus assurer la gestion de cet établissement a décidé de faire don à la commune d'ILLATS de ce bien immobilier sis 40 Le Bourg, cadastré sous le N° 2099 de la section D, d'une contenance de 210 m² environ, ainsi que de la licence IV attribuée au Cercle de l'Union.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette donation et donne délégation à Monsieur le Maire afin de signer tout document afférent à ce dossier. Les frais de donation seront à la charge de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 22 heures 05.